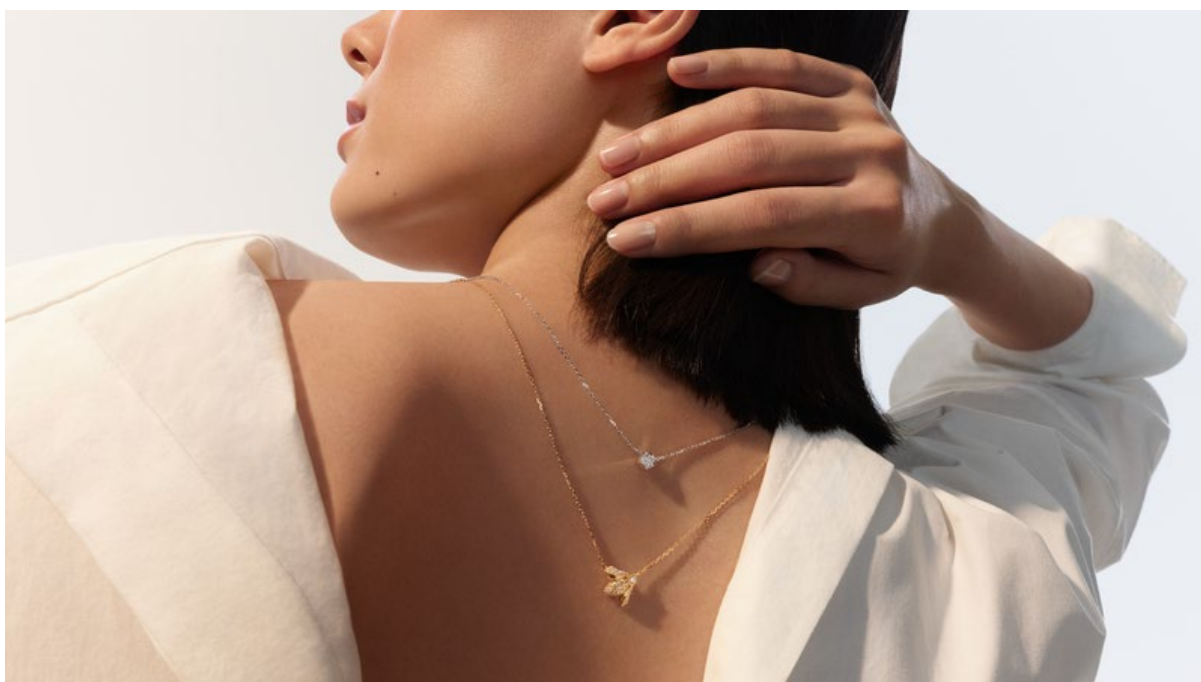


RAPPORT
2024

CHAUMET
PARIS

ANNUEL



SOMMAIRE :

- 1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE**
- 2. NOS ENGAGEMENTS**
 - A. DROITS HUMAINS**
 - B. APPROVISIONNEMENT**
 - C. ETHIQUE**
 - D. CONFORMITE**
 - E. CULTURE**
- 3. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**
- 4. LEXIQUE**

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Au cœur de la place Vendôme, Chaumet réalise des créations de joaillerie exceptionnelles qui reflètent un savoir-faire d'exception et témoignent du goût parisien. Élégant et audacieux, le style intemporel des pièces de la Maison ne cesse d'évoluer au fil des époques et des influences du monde, alliant tradition et modernité. Dans l'atelier de Haute Joaillerie, les artisans transmettent leur savoir-faire pour créer des chefs-d'œuvre de légèreté et de mouvement, dont les diadèmes sont la signature. Une virtuosité unique sans cesse réinventée depuis plus de 240 ans. La joaillerie et l'horlogerie sont fabriquées grâce à notre réseau externe de fournisseurs situés principalement en France, Italie et Suisse.

Chaumet est affilié au Groupe LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE (« LVMH »). CHAUMET INTERNATIONAL S.A. est composé de ses filiales : CHAUMET KOREA LLC, CHAUMET LONDON LIMITED, CHAUMET AUSTRALIA PTY LTD, CHAUMET IBERIA SLU, CHAUMET MIDDLE-EAST FZCO, CHAUMET HORLOGERIE SA (Suisse), CHAUMET MONACO SAM, CHAUMET EAU TRADING LLC, CHAUMET KUWAIT WLL, CHAUMET ARABIA LTD, qui seront ci-après dénommé Groupe CISA. Le Groupe CISA est présent sur cinq marchés principaux : l'Europe, le Japon, la zone Asie Pacifique, le Moyen-Orient et la Chine avec un réseau de 92 boutiques à travers le monde, en fin d'année 2024.

2. NOS ENGAGEMENTS

A. DROITS HUMAINS

Le respect des droits de l'homme est un élément essentiel de la vision et des valeurs du Groupe CISA. Conformément aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, notre Groupe CISA s'engage à respecter les droits de l'Homme internationalement reconnus, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte internationale des droits de l'Homme (ONU) et dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail. Nous respectons les principes directeurs de l'OCDE. Nous nous engageons également à respecter le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. La responsabilité de respecter les droits de l'Homme est considérée comme une attente de base pour tous les employés, partenaires, fournisseurs, entrepreneurs et autres parties directement liées à ses opérations, produits ou services.

Nos engagements sont décrits dans notre politique de droits humains, disponible sur notre site internet.

Le groupe LVMH réalise également chaque année un rapport RSE, vérifié par les auditeurs externes du Groupe, analysant ses engagements et ses réalisations en termes de développement des talents et des compétences (préserver l'expertise stratégique, transmettre les savoir-faire artisanaux traditionnels) ; de prévention des discriminations et de respect de l'individualité, de la diversité et de l'inclusion ; d'amélioration continue de la qualité de vie sur le lieu de travail (amélioration des conditions de travail, soutien à la flexibilité et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée) ; de garantie de salaires équitables ; de soutien aux communautés locales. Pour l'élaboration de ce rapport, la Maison Chaumet fournit chaque année un reporting RSE au groupe LVMH sur ces thématiques.

Conformément à la guidance du RJC, une analyse de risques de nos droits humains a été réalisée, en prenant en compte notamment les sujets de la non-discrimination et du harcèlement. Nous n'avons décelé aucun risque nécessitant la mise en place d'un plan d'action. Néanmoins tous ces risques sont revus annuellement et complétés si nécessaire.

B. APPROVISIONNEMENT

Le Groupe CISA est conscient des conséquences sociales potentielles de ses activités, liées en particulier à l'approvisionnement en matières premières. Pour cette raison, l'entreprise a défini sa politique d'approvisionnement responsable (disponible sur notre site internet) pour exercer ses activités de manière éthique et dans le respect des droits de l'Homme.

Le Groupe CISA demande à ses fournisseurs de se conformer aux principes éthiques qui figurent dans le **Code de conduite fournisseurs** LVMH (disponible sur internet) et de s'assurer du respect de ces principes par leurs propres fournisseurs et sous-traitants. L'obligation d'accepter et de respecter le Code de conduite fournisseurs fait partie des conditions contractuelles. Ce Code de conduite veille au respect des droits humains fondamentaux : prohibition du travail des enfants, prohibition du travail forcé et illégal, prohibition des discriminations et du harcèlement. Il précise les conditions de rémunérations, les horaires de travail, la liberté syndicale, et la protection des communautés locales. Il détaille aussi la conformité et performance environnementale de nos opérations. Enfin, il précise les exigences en matière d'éthique et d'intégrité des affaires (lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, cadeaux et invitations, situations de conflits d'intérêts, respect de la concurrence ...)

Le Groupe CISA est membre certifié du **RJC** (Responsible Jewellery Council) depuis 2005. Cette organisation permet de promouvoir des pratiques responsables dans le secteur de la Bijouterie-Joaillerie. Cette certification nécessite que notre Maison soit audité sur ses pratiques éthiques, sociales et environnementales et s'assure que nous respectons les droits de l'homme d'un bout à l'autre de notre filière. Une attention particulière est portée à la production d'articles de joaillerie : à ce titre, nous confirmons notre engagement à agir de manière responsable et à collaborer avec des fournisseurs de confiance implantés dans des pays signataires du **Processus de Kimberley**, une initiative réunissant les gouvernements, l'industrie et la société civile et ayant pour but de prévenir la circulation des diamants de conflits grâce à un système de certification international.

Le Groupe CISA s'engage à mettre en place le processus en cinq étapes du guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque.

Dans le cadre de son devoir de diligence, le Groupe CISA a mis en place un système de gestion de l'évaluation de ses risques, et bénéficie du mécanisme de gestion des griefs du groupe LVMH, qui vise à prévenir ou à atténuer les conséquences négatives liées à nos pratiques d'approvisionnement.

EVALUATION DES RISQUES

En association avec LVMH et selon les principes portés par le Responsible Jewellery Council, Chaumet évalue et contrôle les risques auxquels la Maison est exposée. La cartographie des risques porte sur les sujets sociaux, environnementaux, blanchiment d'argent, corruption, et plus généralement l'ensemble des droits de l'Homme tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Afin de réaliser cette évaluation des risques, la démarche est divisée en plusieurs étapes :

- La direction du contrôle interne réalise une **cartographie annuelle** des risques et met en place des actions permettant de limiter l'occurrence et l'impact de ces risques. Cette analyse est le socle de travail du contrôle interne qui, en recherche d'amélioration continue, travaille afin de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation de ces plans d'actions. Cela permet de gérer efficacement la protection des biens, tangibles ou non, de la Maison et de fiabiliser les informations comptables, financières et sociales conformément aux lois et réglementations applicables. Pour ce faire, des entretiens sont menés régulièrement (a minima annuellement) par la Direction du contrôle interne auprès de l'ensemble du comité de Direction ainsi que tout autre partie prenante jugée pertinente pour réévaluer les risques existants. Depuis 2023, le Comité de Direction conjointement avec la Direction d'Audit et des Risques ont considéré un nouveau risque majeur RSE, particulièrement lié aux conditions climatiques qui peuvent impacter la chaîne de production de notre secteur d'activité.

Par ailleurs, le risque existant sur la non-recertification par le RJC fait bien l'objet d'un paragraphe dédié sur la lettre d'affirmation remontée au Groupe LVMH. Afin de mitiger l'occurrence et l'impact de ce risque, des politiques et procédures sont en place dans la Maison. L'ensemble des plans d'actions pour y remédier sont présentés au moins annuellement lors d'un comité Ethique et Conformité. Nous souhaitons également souligner qu'un audit interne du groupe LVMH a été réalisé en janvier 2023 afin de s'assurer de la conformité de la Maison avec la loi Sapin II et notamment sur les sujets liés à la corruption. L'audit interne a jugé la maturité de la Maison comme Appropriée. Un suivi de cet audit a été réalisé en 2024 et l'ensemble des plans d'actions ont été mis en place.

- Un questionnaire d'auto-évaluation est envoyé à l'ensemble de nos fournisseurs abordant, entre autres, les sujets suivants : management du devoir de diligence, évaluation des risques alignée avec l'OCDE, certifications obtenues, respect des principes directeurs de l'ONU à propos des droits de l'Homme... Pour rappel l'ensemble de nos fournisseurs doivent signer notre Code de conduite fournisseurs. Depuis le début de l'année 2024, l'ensemble de ces documents doivent être déposés sur une plateforme dédiée à cet effet qui s'appelle Aprovall.

À cette fin, Chaumet a mis en place une évaluation des risques sur sa chaîne d'approvisionnement ainsi qu'un plan d'actions associé en fonction du niveau de risque établi. Grâce aux réponses des fournisseurs au questionnaire et grâce à la connaissance des activités des fournisseurs ainsi que de leur niveau de certification (ex : RJC) Chaumet a recensé les risques éventuels. Durant l'année 2024, Chaumet a lancé 8 audits sociaux auprès de ses fournisseurs. En fin d'année 2024, en plus de la campagne d'audit déjà initiée, un risque a été détecté chez un fournisseur de second niveau. Un plan d'action, comprenant la réalisation d'un audit social, a été mis en place. Ce plan d'action sera déployé au cours du premier semestre 2025. Le Groupe LVMH a lancé en 2024

une nouvelle version du Code de Conduite Fournisseurs et Partenaires Commerciaux qui inclut une clause de conformité : Chaumet se réserve ainsi le droit de contrôler ses fournisseurs sur tous les principes énoncés dans ce code. Les fournisseurs doivent s'engager à améliorer ou à résoudre les non-conformités identifiées. Par conséquent, l'entreprise travaille à renforcer ses procédures et processus internes en portant une attention particulière à l'approvisionnement en or, diamants et pierres de couleurs grâce à la mise en œuvre d'un processus de devoir de diligence tout au long de notre chaîne d'approvisionnement, en accord avec le guide OCDE du devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque.

C. ETHIQUE

Notre politique **KYC (Know Your Counterpart)** confirme l'engagement de Chaumet à prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans ses pratiques commerciales et ses transactions. Pour cela, nous avons mis en place des procédures de connaissance des contreparties (KYC) pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Chaumet International SA promeut une culture de dialogue et de transparence et a adopté un système d'alerte interne via l'Alert Line LVMH, en complément du processus de cascade managérial habituel. Le système permet à tout collaborateur ou partie prenante externe ayant connaissance d'une violation du Code de conduite LVMH, des directives, principes et politiques internes et/ou des lois et règlements applicables, de signaler de manière sécurisée et totalement confidentielle toute violation actuelle ou potentielle des guides et procédures internes, des principes éthiques ainsi que des lois et réglementations en vigueur. Les salariés peuvent également s'adresser à leur manager, à leur responsable des ressources humaines, au correspondant Ethique et Conformité de leur Maison ou au Directeur Ethique et Conformité du Groupe. Les parties prenantes externes peuvent faire part de leurs préoccupations à leur(s) interlocuteur(s) chez LVMH. Le Groupe veille à ce qu'aucune sanction disciplinaire ne soit prise, en raison de la remontée d'une alerte, à l'encontre des personnes ayant fait usage de ces canaux de bonne foi et ce même si les faits s'avèrent par la suite inexacts ou non fondés et/ou ne donnent lieu à aucune poursuite ou sanction.

Cette interface est accessible via le lien suivant : <https://alertline.lvmh.com>.

En avril 2023, une politique de gestion de la ligne d'alerte a été présentée et validée par le CSE sur laquelle sont présentées les différentes étapes de l'enquête interne menée suite à un signalement. Cette procédure vise également à rappeler les règles d'anonymat et de non-représailles pour une personne effectuant un signalement.

Enfin, un exercice de vérification annuel est réalisé par le contrôle interne afin de s'assurer de la conformité des factures de l'ensemble de nos fournisseurs de diamants pour auditer que les mentions SOW du WDC sont bien présentés. Cette évaluation a été réalisée et est conforme aux attentes sur le scope audité.

D. CONFORMITE

Dans la continuité du travail réalisé par la direction du contrôle interne, de la direction des approvisionnements et des Achats Responsables, le département éthique et conformité accorde une vigilance particulière au respect des sanctions internationales. Dans le cadre des récentes

évolutions réglementaires en la matière, des contrôles spécifiques sont en place au niveau des magasins Chaumet et du siège afin d'assurer un contrôle particulier sur la traçabilité et l'origine de nos diamants, et sur l'analyse des partenaires commerciaux avec lesquels Chaumet entretient une relation d'affaires.

E. CULTURE

L'exposition "Un âge d'or : 1965 – 1985", qui s'est tenue du 5 octobre au 2 décembre, a marqué l'année 2023 de notre Maison. Présentée dans nos salons historiques et prestigieux du 12 place Vendôme à Paris, cette exposition plongeait les visiteurs dans la modernité caractérisant les années 1965-1985, une époque de créativité joaillière sans précédent. Cette période, marquée par des bouleversements sociaux et culturels, a vu Chaumet repousser les limites de son art et donner naissance à d'admirables bijoux qui incarnent l'esprit de liberté et d'innovation de l'époque. Cette exposition a permis de mettre en lumière plus de 200 pièces issues des archives de la maison Chaumet, ainsi que des créations d'autres maisons et des objets d'art reflétant l'identité de l'époque.

3. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

LVMH soutient les Objectifs de développement durable (ODD) et contribue à leur atteinte.

LVMH a créé dès 2012 une feuille de route environnementale fixant des objectifs et des échéances claires. En 2020, la feuille de route 2030 a été rendue publique sous le nom de LIFE 360. Chaque Maison doit décliner cette feuille de route et mettre en œuvre les actions nécessaires à l'atteinte de ses objectifs. LVMH s'est notamment engagé auprès du SBTi (Science Based Target Initiative) à réduire de 50% en valeur absolue ses émissions de GES (gaz à effet de serre) sur les consommations d'énergie à horizon 2026 (scopes 1 et 2) et à réduire de 55% ses émissions de GES par unité de valeur ajoutée à horizon 2030 (Scope 3). LVMH s'inscrit de ce fait dans une trajectoire carbone compatible avec l'Accord de Paris et contribue à l'objectif européen de neutralité carbone en 2050. Dans ce cadre nous identifions nos principales ressources naturelles et adoptons une logique d'amélioration de l'efficacité relative à l'utilisation de ces dernières.

Voici les 4 piliers de LIFE 360 :

- La protection de la biodiversité
- La lutte contre le dérèglement climatique
- L'économie circulaire
- La transparence

En tant que Maison du groupe LVMH, Chaumet a engagé des actions qui répondent aux exigences du programme LIFE 360 et a appliqué les directives du Groupe en matière de sobriété énergétique, aussi bien en France que dans le reste du monde.

4. LEXIQUE

CISA = Chaumet International S.A.

KYC = Know Your Counterpart

LVMH = Louis Vuitton Moët Hennessy

LIFE 360 = LVMH Initiatives For the Environment

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economique

ONU = Organisation des Nations Unies

RJC = Responsible Jewellery Council

Signé le : 20/05/2025

Par : Sandra Lesteven, Directrice RSE et Développement Durable.